

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**  
**Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique**

**Avis de mise en concurrence**  
**Demandes d'autorisation de recherche de gîte géothermique et**  
**d'autorisation d'ouverture de travaux miniers**

Par sa demande du 30 juin 2021, complétée le 23 août 2021, le Syndicat Mixte pour la production et la distribution de la chaleur à Alfortville (SMAG), dont le siège social est situé Hôtel de Ville d'Alfortville – BP 75 - 94142 ALFORTVILLE Cedex a déposé des demandes d'autorisation de recherche de gîte géothermique à basse température sur les communes d'Alfortville, Créteil, Choisy-le-Roi, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers sur la commune d'Alfortville d'une superficie de 5 500 m<sup>2</sup>.

Le périmètre du permis est délimité par les points A,B,C,D, données en coordonnées X/Y métriques projection Lambert 93 :

Coordonnées des angles du PER	Coordonnées Lambert 93	
	X(m)	Y(m)
<b>A</b>	<b>555 540</b>	<b>6 853 488</b>
<b>B</b>	<b>556 813</b>	<b>6 854 664</b>
<b>C</b>	<b>559 329</b>	<b>6 859 269</b>
<b>D</b>	<b>558 018</b>	<b>6 850 961</b>

Conformément au décret n°78-498 du 28 mars 1978 modifié, toute personne intéressée peut présenter une demande concurrente dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis dans les deux journaux, édition du Val-de-Marne : « Le Parisien » et « Les échos ». Les frais de publicité du présent avis sont à la charge de la Centrale alfortvillaise de géothermie (mairie d'Alfortville). Les demandes et les données cartographiques s'y rapportant sont consultables dans ce délai, aux jours et heures d'ouverture du public (sauf les jours fériés) :

- à la préfecture du Val-de-Marne, Direction de la coordination des politiques publiques – Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique, Bureau 346 – 21/29, avenue du Général de Gaulle 94000 CRETEIL.
- sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

**<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>**

Les demandes concurrentes sont à adresser, par lettre recommandée avec accusé de réception, à la préfète du Val-de-Marne à l'adresse mentionnée ci-avant, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication dans les journaux. Elles sont présentées dans les formes prévues aux articles 7 à 7-3 du décret n° 78-498 du 28 mars 1978 modifié.

La préfète du Val-de-Marne notifiera sa décision à chaque demandeur ayant répondu à l'appel en concurrence, au plus tard dans les quinze jours suivant la réception du dernier rapport d'enquête publique.